



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pays en voie de développement

Question écrite n° 9111

Texte de la question

M. Pierre Forgues rappelle à M. le ministre délégué au commerce extérieur que, lors de la conférence interministérielle de Doha, les Etats membres de l'OIVIC se sont engagés à permettre, avant la fin 2002, l'accès aux médicaments génériques pour les pays qui n'en fabriquent pas, via l'exportation à partir des pays producteurs. En validant la déclaration « ADPIC et santé publique », ces Etats s'engageaient à identifier une solution applicable au champ de la santé publique dans son ensemble et pour tous les pays qui ne sont pas en mesure de produire eux-mêmes les médicaments dont ils ont besoin. Depuis, lors de la dernière réunion du Conseil des ADPIC qui s'est tenue du 25 au 27 novembre, plusieurs pays dans le sillage des Etats-Unis ont tenté de revenir sur ces engagements. On peut craindre que la prochaine mise en application des accords sur la propriété intellectuelle dans les 144 Etats membres de l'OMC se traduise par une restriction importante de l'accès des pays pauvres à l'ensemble des médicaments brevetés, notamment des nouveaux traitements. Ceci est particulièrement dramatique au vu des derniers chiffres concernant la propagation du sida, de l'hépatite C et d'autres maladies infectieuses. Dès lors, l'OMC n'a pas à s'imposer en régulateur et organe de contrôle des politiques de santé mises en place par les Etats. Il lui demande comment la France compte défendre les positions qu'elle a prises lors de la conférence interministérielle de Doha, notamment à l'occasion des prochaines réunions de l'OMC.

Texte de la réponse

La déclaration ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les accords des droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC) et la santé publique adoptée à Doha confirme notamment le droit des pays touchés par des crises sanitaires (sida, malaria, tuberculose en particulier) d'invoquer l'urgence pour délivrer, à d'autres fabricants que les détenteurs des brevets, des licences obligatoires pour la fabrication de médicaments génériques. Toutefois, compte tenu du caractère territorial du droit du brevet, cette déclaration a laissé en revanche ouverte la question des pays dépourvus de toute capacité ou de capacités suffisantes de fabrication de médicaments sur leur territoire, qui n'ont d'autre solution que de se tourner vers des producteurs étrangers, et a invité l'OMC à identifier une solution avant la fin de 2002. Réunis le 20 décembre dernier, le conseil des ADPIC, puis le conseil général de l'OMC n'ont pu que constater l'absence de consensus sur le texte de compromis sur la mise en oeuvre du paragraphe 6 de la déclaration de Doha sur l'accord sur les ADPIC et la santé publique proposé le 16 décembre par l'ambassadeur du Mexique, président du conseil des ADPIC. Le 27 décembre dernier, les autorités américaines, justifiant le rejet de la proposition de compromis par l'extension, par certains membres, du champ des maladies au-delà du raisonnable et réaffirmant leur volonté d'oeuvrer à la recherche d'une solution au sein de l'OMC, ont fait état de l'adoption d'un moratoire unilatéral à toute action au titre du règlement des différends contre un pays délivrant une licence obligatoire à fin d'exportation, sous certaines conditions. A plusieurs reprises, le Gouvernement a eu l'occasion de faire savoir que cette proposition n'était pas satisfaisante. Il considère en effet que, face à la crise sanitaire que connaissent de nombreux pays en développement, la pleine mise en oeuvre de la déclaration de Doha, y compris la résolution du problème auquel sont confrontés les pays sans capacité de production, est une impérieuse nécessité. Seule une solution

multilatéralement agréée, durable et efficace, sera de nature à remplir les engagements pris par la Communauté internationale. Le Gouvernement déploie dès lors ses efforts et appuie ceux entrepris par la Commission européenne pour qu'un consensus émerge enfin à l'OMC. Il considère avec attention et intérêt toutes les suggestions qui pourraient, dans l'esprit de la proposition de compromis de décembre, rallier l'hésitation des Etats-Unis. A cet effet, il utilise toutes les voies de dialogue possibles pour porter ce message.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Forgues](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9111

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : commerce extérieur

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 avril 2003

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5068

Réponse publiée le : 14 avril 2003, page 2937